

# Laïcité à l'école : le Conseil des sages fait déjà débat

A la veille de sa première réunion, la composition et le rôle de la nouvelle instance suscitent les critiques

**O**n n'en connaît encore ni la composition exacte ni la méthode de travail ; encore moins l'agenda, alors que trois ans, presque jour pour jour, après les attentats de janvier 2015, la France unie de Charlie semble ne plus tout à fait parler d'une même voix. Et pourtant, le « conseil des sages de la laïcité », nouvelle instance promise par le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, pour « préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de fait religieux », expliquait-il en conseil des ministres, le 8 décembre 2017, fait déjà réagir la communauté éducative.

Réactions sur sa composition d'abord. Si l'on s'en tient à la liste de treize noms qui a circulé en amont de sa première réunion (un « tour de table informel programmé ce lundi 8 janvier dans la soirée », précise-t-on au cabinet de M. Blanquer), c'est un attelage hétéroclite qu'aura à présider la sociologue et politologue Dominique Schnapper, fille de Raymond Aron – seule nomination confirmée à ce jour.

S'y côtoieraient des personnalités aussi diverses que Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité, et Laurent Bouvet, cofondateur du Printemps républicain. Abdennour Bidar, philosophe, ex-« délégué laïcité » sous la gauche, et Patrick Kessel, ancien grand maître du Grand Orient de France, président du comité Laïcité et République. Autres nominations pressenties : celles de Ghaleb Bencheikh, islamologue, et d'Alain Seksig, inspecteur général de l'éducation nationale, qui fut

**Jean-Louis Bianco, de**

**l'Observatoire de la laïcité, et Laurent Bouvet, cofondateur du Printemps républicain, s'y côtoieraient**

président de la commission laïcité du Haut Conseil à l'intégration dissoute en 2012. Les noms de Rémi Brague, de Jean-Louis Auduc, de Catherine Kintzler, de Catherine Biaggi, de Frédérique de La Mora et de Richard Senghor figurent aussi sur cette liste « susceptible d'évoluer encore », prévient-on rue de Grenelle.

**Des experts de « tous horizons »**  
Le ministre de l'éducation avait promis, en décembre, de faire appel à des « experts issus de tous les horizons ». « Experts, ils le sont, mais ce peut être un écueil, réagit le sociologue Pierre Merle. Peut-on vraiment avec des registres d'analyse philosophique, politique, historique ou même juridique, répondre aux questions toutes pragmatiques que se posent les enseignants sur la laïcité ? » Ses réserves trouvent un écho auprès de syndicats qui redoutent des « voix discordantes », « déconnectées » du terrain. « Et de quel terrain, de quel périmètre d'action parle-t-on ? », interroge Remy-Charles Sirvent, du syndicat enseignant SE-UNSA, par ailleurs

secrétaire général du Comité national d'action laïque. Si ces « sages » sont censés aider les enseignants à distinguer, au-delà des provocations d'adolescents, ce qui relève d'une atteinte à la laïcité, et ce qui ne l'est pas, n'a-t-il pas aussi

vocation à intervenir dans l'enseignement privé ? » Pas de réponse de l'institution, pour l'heure.

Beaucoup de questions se concentrent sur les « équilibres », les « sensibilités » au sein de la future instance. Au vu de certains noms avancés, au vu, aussi, du choix de sa présidente – qui incarne une « certaine fermeté républicaine », dit-on sur le terrain –, nombre d'observateurs de la scène scolaire estiment que « l'éventail » n'est pas « aussi ouvert ». Parmi eux, l'historien Jean Baubérot, pour qui une « prédominance des néorépublicains » semble se dessiner. « Ne fait-elle pas courir le risque de voir primer la lutte contre le communautarisme sur le devoir premier de l'école, qui est la lutte contre les inégalités ? », interroge l'auteur de *La Laïcité falsifiée* (La Découverte, 2012).

Cette question n'est pas la seule qu'il soulève. « Pourquoi la Ligue de l'enseignement, qui a une expertise majeure sur la question, ne serait-elle pas représentée ? », interroge-t-il. Et pourquoi instaurer une énième commission, alors qu'il existe un Observatoire de la laïcité, interministériel, auquel il aurait peut-être suffi d'ajouter une cellule éducation ? »

Du côté de l'Observatoire de la laïcité, on comprend que le travail de la commission devra se faire dans le cadre légal existant. Un cadre renforcé sous la gauche, avec l'instauration d'une charte de la laïcité, d'une journée de la laïcité le 9 décembre, d'un « livret laïcité », de « référents » académiques... « La commission doit aider à apporter des réponses appropriées et homogènes aux problèmes que peuvent rencontrer les équipes de terrain », explique Jean-Louis Bianco, le président de

l'Observatoire. Pour assurer cette « harmonisation » des pratiques, les « sages » pourront s'appuyer sur des « cellules laïcité » à l'échelle académique : M. Blanquer devait, ce lundi, inaugurer celle de Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme.

**« Pas seulement de la théorie »**  
Simple coup d'accélérateur à « l'existant » ? Interrogée mi-décembre sur Europe 1, dans la foulée de sa nomination, Dominique Schnapper assurait que le conseil s'efforcera de « prolonger ce qui a déjà été fait par des gouvernements précédents ». « Il s'agit que tous ces principes de laïcité auxquels nous sommes attachés puissent être appliqués en essayant d'intervenir [en appui des enseignants] notamment au niveau des pratiques, et pas seulement de la

théorie », précisait-elle alors. Ce « passage de la théorie à la pratique », c'est bien ce qui a convaincu l'historien Jean-Louis Auduc de siéger parmi les « sages ». « J'espère que tout le monde comprendra que l'enjeu n'est pas d'en rester à la philosophie générale mais de définir des outils pour les professeurs, à qui la pédagogie de la laïcité, la formation sur cette question font défaut », observe-t-il.

Reste une question : y avait-il une urgence à placer la laïcité à l'école sous le feu des projecteurs, alors que nul n'ignore le caractère inflammable du sujet ? Urgence politique peut-être. Mais urgence scolaire ? M. Blanquer s'est engagé à fournir le « recensement exhaustif de l'ensemble des atteintes au principe de laïcité ». Dans les écoles, collèges et lycées, on s'interroge : est-ce que cela ne devrait pas être un préalable ? ■

**MATTEA BATTAGLIA ET CÉCILE CHAMBRAUD**

## Les propos critiqués de Frédérique Vidal

Interrogée sur la laïcité, dimanche 7 janvier sur France 3, la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, a estimé que les convictions religieuses devaient rester « uniquement » dans « la sphère privée ». « La laïcité, a-t-elle dit, c'est la liberté de conscience, et c'est mettre dans la sphère privée

– et uniquement la sphère privée – les convictions philosophiques, religieuses, etc., des individus pour garantir que ces convictions, ils puissent continuer à les avoir. Mais elles n'ont pas à rentrer dans la sphère publique, voilà. » Devant l'afflux de critiques contre ces propos, la ministre a précisé dans l'après-midi, dans un Tweet : « La laïcité, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire et de l'exprimer dans le respect de l'ordre public. »